



BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE

Société anonyme au capital de 168.750.000 dinars
Siège social : 95 avenue de la liberté – Tunis
Registre du commerce n° B 140811997 Tunis

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **DU 03 JUIN 2010**

Messieurs les actionnaires de la Banque Attijari de Tunisie sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 03 juin 2010 à partir de 09h00 du matin à l'hôtel Sheraton – Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Constatation de la réalisation de l'opération d'augmentation du capital social et la libération totale des montants et des titres,
2. Lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos au 31/12/2009,
3. Lecture du rapport spécial des co-commissaires sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos au 31/12/2009,
4. Approbation des états financiers individuels et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos au 31/12/2009 et lecture des rapports des co-commissaires aux comptes y afférents,
5. Quitus aux administrateurs,
6. Acceptation de la démission d'un administrateur,
7. Affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2009,
8. Renouvellement du mandat du 2^{ème} commissaire aux comptes,
9. Approbation des montants des jetons de présence ;
10. Pouvoirs en vue des formalités.

Les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité. Ils peuvent s'y faire représenter par un autre actionnaire, ou par un mandataire, au moyen d'un pouvoir dont l'imprimé est disponible à la Direction des Affaires Juridiques sise au 140 avenue de la liberté 1002 Tunis et à retourner dûment signé trois (03) jours au moins avant la réunion à la même adresse.

Les documents afférents à la présente Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires à l'adresse de la Direction des Affaires Juridiques sus-mentionnée, durant l'horaire du travail et le délai légal.

Le Conseil d'Administration

Projet de Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari-Bank Du 03/06/2010 Statuant sur l'exercice clos au 31 Décembre 2009

PREMIERE RESOLUTION:

Le président de l'Assemblée informe les actionnaires de la réussite de l'opération d'augmentation du capital social de la Banque décidée par la dernière Assemblée Générale Extraordinaire du 16 octobre 2009, qui l'a portée à 168.750.000 dinars divisé en 33.750.000 actions de 05 dinars de nominal chacune et de la constatation de la libération intégrale du capital social. Ainsi, il présente à l'Assemblée le nouveau statut mis à jour après insertion des modifications nécessaires.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009, approuve lesdits rapports tel qu'ils ont été présentés.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2009, approuve les conventions mentionnées.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2009, et après lecture des rapports des co-commissaires aux comptes, approuve les dits états financiers individuels ainsi que les états financiers consolidés.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de donner quitus entier et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2009.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir été informée de la démission de Monsieur **Ahmed RAHOU** de son poste d'administrateur, décide d'accepter la dite démission.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du résultat bénéficiaire dégagé au titre de l'exercice 2009 à hauteur de **46 818** mille dinars (quarante-six mille huit cent dix-huit mille dinars) et décide de l'affecter en amortissement des déficits cumulés.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat du cabinet Fethi NEJI en tant que deuxième commissaire aux comptes pour une durée de trois années, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2012.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du conseil d'administration, fixe la somme de Trois Mille Dinars (3000 TND) le montant annuel des jetons de présence à allouer à chaque membre du conseil d'administration pour l'exercice 2009.

Les membres du comité permanent d'audit percevront en outre une somme annuelle de Trois Mille Dinars (3000 TND) en rémunération de leurs travaux au sein dudit comité au cours de l'exercice 2009.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à